

1. ASSR : La circulation (a)



A pieds

- Je n'écoute pas de musique (casque) en marchant dans la rue.
- Je facilite le passage des personnes âgées, des parents avec des poussettes, des personnes en fauteuil roulant...
- Si le trottoir est encombré, je suis autorisé à circuler sur la chaussée. Je remonte sur le trottoir dès que possible.
- Si je transporte un ballon, il est prudent de le mettre dans un sac pour ne pas être tenté de jouer avec sur le trottoir.

A vélo

- Je peux rouler côte à côte, hors agglomération, si les conditions de visibilité sont bonnes.
- Si une voiture veut doubler un groupe de cyclistes, les cyclistes doivent rouler en file indienne.
- Il est prudent de porter des vêtements clairs ou un gilet jaune.
- Sur une voie piétonne, je peux rouler au pas.





Indication :
Les vélos peuvent rouler
sur cette voie.



Obligation :
Les vélos doivent rouler
sur cette voie.



Interdiction :
Les vélos n'ont pas le
droit de rouler sur cette
voie.



Danger !
Faites attention aux
piétons !

En rollers

- En rollers, je suis considéré comme un piéton : je roule sur le trottoir.
- Il est interdit de s'accrocher à un vélo.
- Un équipement adapté est nécessaire : casque, genouillères, coudières, protège-poignets.

A cyclo

- Le port du casque est obligatoire.
- La jugulaire doit être attachée.
- Il est interdit de rouler côte à côte : on doit toujours rouler en file indienne.
- Conduire en téléphonant est dangereux et interdit.
- Je peux avoir une amende si je gare mon cyclo sur le trottoir (sauf aires aménagées).

Les panneaux

- Les panneaux carrés bleus signalent une indication, une permission.
- Les panneaux ronds bleus signalent une obligation.
- Les panneaux ronds, à fond blanc cerclés de rouge signalent une interdiction.
- Les panneaux triangulaires signalent un danger.

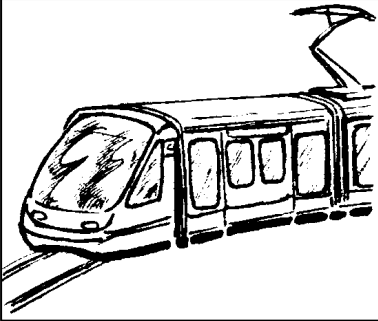
1. ASSR : La circulation (b)

Dépasser (à vélo ou cyclo)

- Je double toujours par la gauche, jamais par la droite, même si j'ai la place de passer.
- Je ne franchis jamais une ligne continue (même pour doubler un véhicule lent).
- Je dépasse seulement si je vois assez loin pour savoir que personne n'arrive en face.
- A cyclo, je mets mon clignotant. A vélo, je tends le bras.
- Je peux doubler un véhicule lent (tracteur) si j'ai la place de le faire sans franchir la ligne continue.
- Je ne dépasse pas un véhicule qui s'est arrêté à un passage piéton : je risquerais de renverser un piéton.
- Je dépasse très prudemment autocar qui est arrêté à son arrêt (feux de détresse qui clignotent).
- Je ne dépasse pas un car sortant de son arrêt (clignotant à gauche).



Trains et tramways : attention danger !



- Les rails du tramway sont dangereux pour les cycles
- J'évite de rouler entre les deux rails
- Je roule toujours à droite de la chaussée, comme d'habitude
- Les usagers doivent laisser passer le tramway, en l'absence de feux.

Au passage à niveau

- Le feu rouge clignotant, comme les barrières baissées, sont des interdictions absolues de franchir la voie ferrée.
- Les passages à niveau sont des carrefours très dangereux, car les trains ne sont parfois visibles qu'au dernier moment et il leur faut une très grande distance pour s'arrêter.
- Après le passage d'un premier train, un second train peut arriver, c'est pourquoi il est interdit de passer tant que la barrière n'est pas relevée et que le feu rouge cesse de clignoter.



2. ASSR : L'équipement

Un deux-roues en bon état

1. Les pneus doivent être bien gonflés, sinon ils risquent d'éclater.
2. Pour être efficaces, les freins doivent bien fonctionner à l'avant et à l'arrière.
3. Les éclairages, les dispositifs rétro-réfléchissants et la plaque d'immatriculation doivent être propres.
4. La sonnette permet de signaler sa présence.

Et, en plus, pour le scooter :

1. un rétroviseur gauche,
2. un projecteur éclairant à 25 mètres minimum (à allumer, jour et nuit).
3. une plaque du constructeur (cylindrée, type, niveau sonore).
4. Une plaque réglementaire d'immatriculation.



La nuit

1. Pour circuler de nuit, un vélo doit obligatoirement disposer d'un éclairage en fonctionnement :
 - un feu avant éclairant jaune ou blanc,
 - un feu arrière éclairant rouge.
 - Il doit de plus disposer de systèmes retro-réfléchissants blanc à l'avant, rouge à l'arrière et orange sur les roues et les pédales (catadioptrés).



C'est plus sûr !

1. Pour ma sécurité, à vélo, je porte un casque et des vêtements clairs.
2. En scooter, les gants protègent bien mes mains en cas de chute.



3. ASSR : Les passagers

En voiture

1. Tout conducteur, tout passager, doit être attaché avec sa ceinture de sécurité, à l'avant et à l'arrière.
2. Un petit enfant n'a pas le droit de voyager sur les genoux d'un passager.
3. Un enfant de moins de dix ans doit être installé dans un siège ou sur un réhausseur, adapté à sa taille et à son poids.



En transports en commun:

1. Dans un car, tous les passagers doivent mettre leur ceinture, même pour des petits trajets.
2. Dans le car, il est (donc) interdit de se mettre debout ou de se déplacer dans l'allée centrale.
3. Pour monter dans le bus, il faut éviter toute bousculade et attendre, pour monter, que la descente des passagers soit terminée.
4. Pour monter dans le bus, je laisse monter en priorité les personnes âgées ou vulnérables.



Si ma voiture tombe en panne (arrêtée sur la bande d'arrêt d'urgence)

Dans cette situation, la voiture arrêtée, même signalée par ses feux de détresse, crée un risque très important d'accident. Pour se mettre en sécurité, il faut :

1. S'en éloigner le plus possible ,
2. En même temps, se signaler à la vue des conducteurs des autres véhicules.
3. Le Code de la route demande au conducteur de mettre son gilet rétro- réfléchissant avant de sortir de son véhicule.

Si je suis témoin d'un accident



1. Je sécurise le lieu pour éviter un autre accident
2. Je préviens les secours (112)
3. Je parle au blessé pour le rassurer.
4. Je couvre le blessé pour qu'il n'aie pas froid.
5. Je ne le déplace pas (sauf en cas d'urgence vitale (par exemple le feu), sans me mettre en danger).
6. Je ne lui enlève pas son casque.

4. ASSR : Les règles (cyclo)

Si je commets une infraction, je risque une amende. Si je me mets en danger, les forces de l'ordre peuvent immobiliser mon cyclomoteur.



Je risque une amende :

- Si je ne peux pas présenter l'un des 3 papiers réglementaires (① le permis AM - remplace le BSR depuis 2013 - , ② le certificat d'immatriculation, ③ l'attestation d'assurance)
- Si je n'ai pas mis le certificat d'assurance sur mon cyclo.
- J'ai modifié le pot d'échappement ou débridé le moteur pour aller plus vite.



Le permis AM

- Depuis 2013, il remplace le BSR
- Age minimum : 14 ans
- Il permet de conduire un cyclomoteur de 50 cm³ maximum.
- Le permis AM comprend une partie théorique, validée par l'obtention de l'ASSR et une partie pratique de 7h.
- Il est délivré par la Préfecture.

5. ASSR : La santé

L'alcool

Dans un débit de boisson (bar, café...), les verres contiennent sensiblement la même quantité d'alcool quelle que soit la boisson alcoolisée servie. Dans ces conditions, boire une bière équivaut à boire un whisky et présente le même risque.



Le conducteur se met en danger quand :

- Il conduit alors qu'il est fatigué.
- Il prend certains médicaments (des pictogrammes sur les boîtes sont là pour l'indiquer).

6. ASSR : La vitesse

La vitesse maximale autorisée

La vitesse d'un cyclomoteur est limitée, en agglomération ou hors-agglomération, à 45 km/h.



La distance de freinage

Elle dépend de :

- l'état de la route (route mouillée, gravillons...)
- de la vitesse
- l'état des pneus.

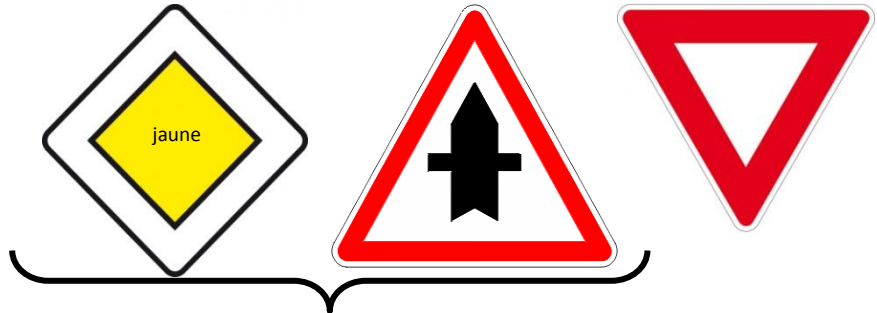
Par temps de pluie :

- La route est glissante : j'ai besoin de plus de distance pour m'arrêter, donc je ralentis.
- J'évite de rouler sur les marquages au sol et les bouches d'égout qui sont particulièrement glissants.



7. ASSR : Les intersections

Trois panneaux à connaître



Ces deux panneaux indiquent qu'on
roule sur une route prioritaire.

Cédez le
passage

A une intersection ou un rond-point

Sauf indication contraire (feu, panneau), la règle est
de laisser la priorité à droite.

Sens giratoires

A certains ronds-points (sens giratoire), lorsqu'un
usager est engagé sur le carrefour, les autres
véhicules souhaitant s'y engager doivent lui céder le
passage.

Quand les feux sont en panne...

Le feu orange clignotant impose de ralentir et
d'appliquer les règles usuelles de priorité.

Sauf indication contraire, c'est la règle de la priorité à
droite qui s'applique.

